

59 - Subventions à des associations sportives

M. l'Adjoint GHEZALI, Rapporteur : Au titre du soutien de la vie sportive locale, il est proposé le versement de subventions à divers dispositifs :

1 - Programme «Manifestations sportives et exceptionnelles»

Manifestations sportives :

- Franche-Comté Judo Besançon Tournoi de Besançon - 29 novembre 2014	6 000 €
- Ligue de Franche-Comté de Tennis Organisation des championnats de France Tennis entreprise	500 €
- ASPTT Section athlétisme Corrida Vauban - 28 décembre 2014	500 €
- Cercle Pugilistique Bisontin Open de Lutte - 4 octobre 2014	1 000 €
- PSB Judo Tournoi Adidas Minimes - 30 novembre 2014	300 €

En cas d'accord, la dépense totale, soit 8 300 €, sera prélevée sur la ligne 65.40/6574. 004822 CS 20300.

2 - Programme «Animations sportives»

2.1 Vital'automne

Lors des vacances scolaires de Toussaint, Vital'automne a fonctionné grâce à la participation des associations sportives bisontines impliquées dans l'animation d'espaces sportifs.

Ainsi, pour indemniser les associations actives dans cette opération, il est proposé le versement des subventions suivantes :

- Doubs Sud Athlétisme	400 €
- La Saint-Claude	400 €
- Balise 25	120 €
- Entretemps Escalade	830 €
- Besançon Ring Athlétique	300 €

En cas d'accord, la dépense totale, soit 2 050 €, sera prélevée sur la ligne 65.40/6574. 004825 CS 20300.

2.2 Animation Sports et Cultures urbaines autour du Festival International des Sports Extrêmes

Pour la 5^{ème} année, le premier week-end d'octobre fut dédié aux sports extrêmes avec l'accueil à Besançon d'une étape de la tournée FISE Expérience. En marge de cet événement sportif, l'ensemble des acteurs locaux se sont mobilisés sous la coordination de l'ASEP.

L'association des Voodoo Vixens s'est ajoutée en dernière minute dans le programme d'animation. Il est donc proposé le versement de la subvention suivante à cette association, en complément des subventions déjà versées aux autres structures associatives à l'occasion du Conseil Municipal du 18 septembre :

- Voodoo Vixens 200 €

En cas d'accord, la dépense de 200 € sera prélevée sur la ligne 65.40/6574.004825 CS 20300.

2.3 Aides à l'emploi d'éducateurs sportifs

- Le Centre Omnisports Pierre Croppet a recruté depuis le 1^{er} avril 2011 un emploi d'utilité publique dont la mission principale est le développement des activités de l'Association dans le cadre du projet du club, à savoir permettre la pratique de public valide au sein d'une structure principalement dédiée aux personnes handicapées.

La Ville de Besançon soutient cet emploi pour lequel il est proposé d'attribuer une subvention de 4 000 €.

- Certaines structures sportives implantées sur le territoire de la commune disposent d'emplois d'éducateurs sportifs.

La Ville de Besançon contribue financièrement à ces emplois, en contrepartie d'une implication des cadres sportifs dans différentes actions d'animation portées par la Ville (interventions dans le temps scolaire en partenariat avec l'Inspection Académique, participation à Vital'Vacances et Vital'Eté et projets spécifiques).

Il est proposé le versement suivant des subventions à ces associations représentant le 1^{er} acompte 2014-2015 :

- Besançon Doubs Hockey Club	650 €
- Besançon Association Patinage Artistique	1 250 €
- Comité départemental de Tennis de Table	2 020 €
- Comité départemental d'escrime	1 900 €
- Amicale Cycliste de Besançon	4 000 €
- Cercle Pugilistique Bisontin	1 900 €

En cas d'accord, la dépense totale, soit 15 720 € sera prélevée sur la ligne 65.40/6574. 004825 CS 20300.

2.4 Aide au développement des clubs de quartier

Le développement de la pratique sportive dans les quartiers repose sur des clubs aux ressources fragiles. Ainsi, la Ville de Besançon intervient auprès des clubs de quartiers pour les accompagner dans leur développement et garantir une qualité d'intervention grâce à la disponibilité de matériel adapté.

Il est proposé le versement des subventions suivantes à ces associations pour l'acquisition de matériel sportif nécessaire au développement de leur pratique :

- Sauvegarde Karaté	1 500 €
- Football club Mahorais	300 €

En cas d'accord, la dépense totale, soit 1 800 €, sera prélevée sur la ligne 65.40/6574.004825 CS 20300.

3 - Sport de haut niveau individuel

La Ville de Besançon avait décidé de la signature de Contrats de Développement Sportif des clubs de sports individuels pour la période 2012-2014. Le renouvellement de ces contrats a été discuté avec les clubs sur la base d'un projet sportif, d'animation et financier pour la saison à venir. Il est proposé, dans cette seconde répartition et à la suite du Conseil Municipal du 18 septembre, de signer des contrats avec les clubs suivants :

CLUBS	Subvention 2014/2015	Acompte novembre 2014
Alliance Natation Besançon	28 000 €	9 000 €
Besançon Curling Club	10 000 €	4 000 €
Besançon Triathlon	4 000 €	2 000 €
Club Pugilistique Bisontin (lutte)	40 000 €	13 000 €
La Française (haltérophilie)	20 000 €	7 000 €
Orientation Team Besançon	8 000 €	3 000 €
Balise 25	3 000 €	1 500 €
Besançon BMX	7 000 €	3 000 €
Centre Ecole Parachutisme	5 000 €	2 000 €
Besançon Ring Athlétic	4 000 €	2 000 €
	129 000 €	46 500 €

En cas d'accord, la dépense totale au titre du programme «sport de haut niveau», soit 46 500 €, sera prélevée sur la ligne 65.40/6574.004824.20300.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- adopter l'attribution des subventions indiquées ci-dessus,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les Contrats de Développement Sportif avec les différents clubs de haut niveau.

«Mme Anne VIGNOT : Europe Ecologie Les Verts demande une dissociation entre le rapport de sport de haut niveau et le sport amateur. Nous rappelons notre position concernant les sports présentant un risque majeur pour leurs pratiquants, en particulier la boxe a comme objectif le KO et donc un traumatisme avéré. Pour cela nous réitérons notre souhait que l'argent public ne soit pas consacré à ces sports.

M. LE MAIRE : On avait dit qu'on ne le faisait plus mais on me dit que c'est de droit, donc je respecte la loi.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 4, le Conseil Municipal, après demande d'un vote dissocié :

- à la majorité des suffrages exprimés (8 contre, 2 abstentions), décide d'attribuer :

- . une subvention de 300 € à Besançon Ring Athlétic
- . les subventions relatives au sport de haut niveau individuel

- à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur, hormis l'attribution des subventions susvisées.

Récépissé préfectoral du 14 novembre 2014.